



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

16 FEV. 2015

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-986-14

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur les projets de forages F3 et F4 à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne)
dans le cadre de la régularisation de la procédure d'autorisation de prélèvement**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 15 décembre 2014 pour avis sur le dossier, présenté par la communauté de communes Plaines et Monts de France, relatif aux projets de forages « 154-6X-0066/F3 » et « 154-5X-0260/F4 » à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne), dans le cadre d'une régularisation de la procédure d'autorisation de prélèvement.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie
Le directeur adjoint

Jean-François CHAUVEAU
Alain VALLET



Certificat FR015650-1
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr